

Montant de la prime de restructuration

En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 4 février 2009, le montant de la prime de restructuration varie selon différents critères, dans les conditions suivantes :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	MONTANTS	
Mutation avec changement de résidence familiale		
Agent sans enfant à charge	12 855 €	
Agent ayant un ou plusieurs enfants à charge	15 000 €	
Mutation sans changement de résidence familiale		
	Augmentation de la distance entre nouvelle résidence administrative et résidence familiale	Diminution de la distance entre nouvelle résidence administrative et résidence familiale
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente inférieure à 10 km	1 240 €	0
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente comprise entre 10 et 20 km	2 480 €	0
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente comprise entre 20 et 30 km	4 960 €	2 570 €
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente comprise entre 30 et 40 km	7 440 €	3 855 €
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente supérieure à 40 km et agent sans enfant à charge	8 570 €	8 570 €
Distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente supérieure à 40 km et agent ayant au moins un enfant à charge	12 855 €	12 855 €